

Département de l'Ain
Arrondissement de BOURG EN BRESSE
Canton de Vonnas
COMMUNE DE VONNAS 01540

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le 7 octobre à **dix-neuf heures et quinze minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain GIVORD, Maire de Vonnas.

PRESENTS :

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	DESMARIS Elodie
GIVORD Jean-Louis	DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude
BERTHOUD Françoise	PERROUD Marie-Françoise	TRONCY René
LAURENT Michèle	GABILLET Guy	LEQUEUX Sébastien
GREGOIRE Cédric	NIZET Cécile	
DESRAYAUD Alexandre	RAVOUX Christian	

Secrétaire de séance : Nathalie DUCLOS

Absent(e) excusé(e) : Caroline TROUILLOUX, Ufuk YUKSEL, Catherine MIGNOT, Nadine TRESSELT, Françoise DUBOIS, Serge DUMARAIS, Karine THIBERT

Pouvoirs : Karine THIBERT donne pouvoir à Marie-Françoise PERROUD, Serge DUMARAIS donne pouvoir à Sébastien LEQUEUX, Nadine TRESSELT donne pouvoir à Jean-Louis GIVORD, Françoise DUBOIS donne pouvoir à Jean-François CARJOT, Catherine MIGNOT donne pouvoir à Nathalie DUCLOS, Ufuk YUKSEL donne pouvoir à Alain GIVORD.

Date de la convocation : le 1^{er} octobre 2025

Membres en exercice : 23

Ouverture de la séance à 19h15

En début de séance, le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour pour une modification de la délibération du mois de Juillet concernant la mise en place de périodes d'astreinte. Accord est donné à l'unanimité

Adoption du compte rendu du 8 juillet 2025

Adopté à l'unanimité

✓ **Rapporteur Alain GIVORD**

1- Evènements

Evènements Juillet - Août - Septembre 2025

date de l'évènement	Organisateur	Evènement
13/07/2025	Commune de Vonnas	Fête nationale
25/07/2025	Commune de Vonnas / Union commerciale / Arti'Vonnas	Marché nocturne des producteurs
6/09/2025	Commune de Vonnas	Forum des associations

✓ **Rapporteur Jean-François CARJOT**

2- Point urbanisme

DÉCLARATION PRÉALABLE

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP00145725D0095	29/09/2025	DA COSTA Mario	61 rue des Allagniers	Piscine
DP00145725D0094	24/09/2025	ETABLISSEMENT BRUN FRERES	184 rue de l'industrie	Installation panneaux photovoltaïques sur toiture
DP00145725D0093	10/09/2025	DUCLOS Joel	90 chemin des Contamines	Réfection de toiture
DP00145725D0092	04/09/2025	BODART Vincent	48 rue des Pommiers	Pose d'une clôture et de 2 piliers.
DP00145725D0091	03/09/2025	SILISUN	524 route de Namary	Installation panneaux photovoltaïque en surimposition sur toiture
DP00145725D0090	28/08/2025	TRESSELT Thierry	194 rue des Jonquilles	Pose d'une clôture en limite séparative
DP00145725D0089	26/08/2025	TRESSELT Thierry	194 rue des Jonquilles	construction d'une piscine
DP00145725D0088	20/08/2025	BIV Sotheary	3 impasse de la Potière	Changement des menuiseries sur toute la maison
DP00145725D0087	20/08/2025	MICHEL Josette	264 avenue des Tilleuls	Changement des menuiseries de toute la maison

DÉCLARATION PRÉALABLE

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux

DP00145725D0086	14/08/2025	RAVIER Jean Matthieu	1193 route de Laval	Fermeture d'une partie de la terrasse en salle à manger
DP00145725D0085	11/08/2025	NGOLA Mbenza	212 rue Capitaine Montréal	Isolation et ravalement des façades
DP00145725D0084	07/08/2025	CPTE CONSEIL	238 route de St-Cyr-sur-Menthon	Installation panneaux photovoltaïque en surimposition sur toiture
DP00145725D0083	04/08/2025	DESMARIS Monique	228 route de Bezeméme	Construction d'une piscine
DP00145725D0082	23/07/2025	TRONCY Anthony	203 rue Henri Genard	Remplacement de toiture de la porte d'entrée du bâtiment annexe accolé à la maison
DP00145725D0081	22/07/2025	DE VERGE S Antoine	71 rue du Vernay	Pose d'une pompe à chaleur air/air contre façade sud du logement
DP00145725D0080	16/07/2025	LEBLANC Eric	48 rue des Jonquilles	Pose d'un carport

DÉCLARATION PRÉALABLE

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP00145725D0079	09/07/2025	SAS VPIMMO	230 rue Henri Genard	Remplacement de la porte d'entrée
DP00145725D0078	09/07/2025	QUINTON Fabrice	224 rue du 12 juin 1944	Construction d'un abri de jardin
DP00145725D0077	07/07/2025	SAVARY Valérie	72 impasse de Savoie	Pose d'un portail à l'entrée et de brise vue tout autour de la maison
DP00145725D0076	04/07/2025	LEBLANC Eric	48 rue des Joncquilles	pose d'une clôture
DP00145725D0075	03/07/2025	AKTAS Hasan	216 route du Moulin Burel	Installation panneaux photovoltaïque en surimposition sur toiture
DP00145725D0074	02/07/2025	CHEVALLIOT Loïc	26 Chemin des Quardes	Pose d'une pergola

Permis de construire

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
PC00145725D0015	25/09/2025	MARCELINO David et GIRAUD Carole	277 rue Anne Marie Crollet	construction d'un bâtiment à usage d'habitation mise en œuvre d'une clôture
PC00145725D0014	23/09/2025	LE DOMAINE D'AZELIE	Route de Laval	Réhabilitation des bâtiments existants, construction d'une piscine avec pool house, suppression de l'aire d'ensilage, création d'un petit parc de stationnement et d'une mare
PC00145725D0013	23/09/2025	ROLLIN Corentin	37 Chemin de la Poulaillère	Construction d'une extension à leur habitation pour faire un garage et un auvent
PC00145725D0012	17/09/2025	BLANC Camille	295 rue Henri Genard	Démolition de l'annexe en tôles et construction d'une nouvelle annexe avec carport
PC00145725D0011	04/08/2025	MARCELINO David et GIRAUD Carole	277 rue Anne Marie Crollet	Construction d'une annexe
PC00145725D0010	31/07/2025	NOTTEAU Arthur et CHARVET Ambre	chemin des Comtamines	Construction d'une maison individuelle
PC00145725D0009	11/07/2025	ROGER Béatrice	350 route de St-Génis-sur-Menthon	Construction d'un abri de jardin et d'une pergola

2- mise en place et d'indemnisation des astreintes Annule et remplace la délibération du 8 juillet 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 13 juin 2025.

Jean François Carjot rappelle à l'assemblée :

Lors de l'annonce d'intempéries par exemple lors d'épisodes neigeux, le chef d'équipe des services technique reste en veille de manière informelle et peut être amené le cas échéant à intervenir et solliciter des agents.

Aussi et dans certains cas notamment lors d'inondation ou de tempêtes, les élus prennent en charge le sinistre directement posant des contraintes certaines en termes d'organisation, d'utilisation de matériel et de sécurité.

L'occurrence et l'intensité des aléas s'aggravant sous l'effet du changement climatique, la mise à disposition de bâtiments lors de week-end ou de soirées nous impose alors la mise en place d'une astreinte afin d'organiser l'intervention des agents du service technique.

L'astreinte n'est pas organisée et reconnue de manière officielle et nous souhaitons procéder à une régularisation de la situation.

Il appartient à l'organe délibérant de déterminer, après avis du comité technique lequel a émis un avis favorable, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés.

Il indique qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, d'être joignable en permanence sur le téléphone mis à sa disposition pour cet effet avec transfert d'appel si nécessaire, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : de mettre en place des périodes d'astreinte d'exploitation afin d'intervenir dans toutes les situations qui le nécessitent.

Article 2 : Modalités d'organisation

- 1 agent sur une semaine par roulement couvrant l'année entière ;
- En fonction de la nature de l'intervention, des agents mobilisables ponctuellement pendant la semaine et week-end. Le calibrage des agents mobilisés se fait sur l'appréciation de l'agent en astreinte de semaine ;

Article 3 : de fixer la liste des emplois concernés comme suit :

Emplois relevant de la filière technique : Adjoint technique et agent de maîtrise, quel que soit leur statut (titulaire, stagiaire ou contractuel de droit public)

Article 4 : de fixer les modalités de compensation des astreintes et interventions comme suit :

Les indemnités d'astreinte seront versées selon les taux fixés par arrêtés ministériels.

En cas d'intervention, les agents de la filière technique, se verront octroyer un repos compensateur correspondant aux heures effectuées, sur présentation d'un état détaillé comportant notamment l'origine de l'appel, motif de sortie, durée et travaux engagés.

Article 5 : Pour la compensation, des interventions de nuit, dimanche et jours fériés, heures comptant doubles, les agents se verront octroyer des heures de récupération simples et seront rémunérés par indemnité horaire pour travaux supplémentaires, pour correspondre au tarif de la période.

Article 5 : les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

✓ *Rapporteur Elodie DESMARIS*

3- Décision modificative budgétaire

Madame Elodie Desmaris, Adjointe au Maire, informe le conseil que des ajustements sont nécessaires afin de pouvoir assurer le paiement de certaines opérations et de pouvoir intégrer certains frais à l'inventaire.

Il convient d'effectuer des virements de crédits afin d'approvisionner les comptes nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le budget Principal de la manière suivante :

INVESTISSEMENT				
COMPTE	OPERATION	MOTIF	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
2131	041	Intégration des annonces légales aménagement mairie	363,55	
2132	041	Intégration des frais d'étude Centre St Martin	1 350,00	
2135	041	Intégration des frais d'annonce micro-crèche	66,43	
231	041-278	Intégration des frais d'études médiathèque	10 505,49	
2152	041-277	Intégration de l'avance Passerelle	15 000,00	
203	041	Intégration annonce légale aménagement mairie		363,55
203	041	Intégration des frais d'étude Centre St Martin		1 350,00
203	041	Intégration des frais d'annonce micro-crèche		66,43
203	041-278	Intégration des frais d'études médiathèque		10 505,49
238	041-277	Intégration de l'avance Passerelle		15 000,00
238	277	Avances sur travaux passerelle	15 000,00	
2152	277	Avances sur travaux passerelle	- 15 000,00	
231	278	Médiathèque	- 31 574,94	
2138	278	Toiture bâtiment terrains de boules	9 328,27	
2135	278	Relamping Centre St Martin	22 246,67	
EQUILIBRE DEPENSES / RECETTES			27 285,47	27 285,47

Adopté à l'unanimité

✓ *Rapporteur Elodie Desmaris*

4 -Appprobation du rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence "gestion du camping municipal"

Le Maire rappelle au Conseil Municipal,

Considérant la délibération du 12 novembre 2024 approuvant la création d'une Zone d'Activité touristique constituée du camping municipal et du gymnase et acceptant la mise à disposition à la Communauté de Communes de la Veyle du camping le renom à partir du 1^{er} janvier 2025

Considérant que conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie le 24 septembre 2025 pour évaluer les charges liées à ce transfert et établi le montant des charges transférées à **60 000 €**.

Considérant la délibération du Conseil Communautaire de la Veyle du lundi 29 septembre 2025

Considérant que ce montant doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres, à la majorité qualifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence "gestion du camping municipal"

VALIDE le montant des charges transférées fixé à **60 000 €**

AUTORISE le versement de cette somme à la Communauté de Communes de la Veyle.

Adopté à 20 voix pour, 1 contre, 1 abstention

Christian Ravoux précise qu'il confirme son opposition au vu du montant qu'il avait déjà exprimé lors d'un précédent conseil

✓ *Rapporteur Nathalie DUCLOS*

5 - Convention de mise à disposition de locaux à l'association les restos du cœur

La municipalité souhaite, par convention, mettre à disposition de l'association les restos du cœur deux espaces afin de délivrer leurs services. Ces deux espaces sont situés dans l'espace des associations :

- 1) Le bureau dit « Bureau d'aide Social » qui servira uniquement aux inscriptions des personnes accueillies
- 2) Le préau (sud) d'une surface de 50m² environ (avec 2 prises électriques) pour assurer la distribution alimentaire (à partir des 2 camions).

La présente convention est consentie et acceptée à titre gratuit, y compris les charges mais l'association devra veiller à la garde et la conservation des lieux prêtés et assurer les locaux contre les risques incendies, les explosions et les dégâts des eaux, auprès d'une compagnie solvable, pour le mobilier, les risques locatifs et le recours des voisins.

La présente convention est consentie et acceptée à compter du 10 octobre 2025 pour une durée d'un an. Elle sera renouvelable tous les ans par tacite reconduction à la date d'entrée en vigueur de cette convention. Un état des lieux sera établi à l'entrée et à la sortie des lieux.

Les locaux seront occupés selon le planning chaque vendredi de 8h30 à 12h.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la mise à disposition, de valider les termes de la mise à disposition et d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention, la délibération et tous documents nécessaires pour sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE cette mise à disposition

AUTORISE le Maire à signer la convention précisant les modalités d'organisation de cette mise à disposition,

AUTORISE le Maire à signer la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

✓ *Rapporteur Jean-Louis GIVORD*

Information voirie / bâtiments

- Voierie : le programme d'entretien des chemins communaux est terminé de même que l'opération marquage au sol ; concernant ce point, ils ont été réalisés pour partie par nos employés municipaux. En investissement, il reste l'aménagement sécuritaire à réaliser. Le dossier est en cours et fera l'objet d'une rencontre préalable à la réalisation avec les riverains
- Passerelle : prévue initialement le 26 septembre, une erreur de positionnement des micro pieux a occasionné un retard ; date prévisible nouvelle le 29 Octobre
- Médiathèque : depuis la rentrée, on enregistre un planning retardé. Une réunion de chantier est prévue pour remettre en ordre le déroulement du chantier ; des pénalités de retard pourront être appliquées si nécessaire
- Eclairage public : le programme de modernisation est réalisé. Cette opération d'envergure « full leds » a permis la modernisation des armoires, de remplacer des crosses et le remplacement massif des ampoules sodium en leds. Le SIEA avance une consommation qui va baisser de 190 000€ à 53000€ ce qui devrait se traduire par une baisse notable de notre facture énergétique.
- Eclairage du Centre Saint Martin : l'éclairage était défectueux. Il a été décidé un passage en leds avec une réelle modernisation des rampes d'éclairage
A cejour, les principaux batiments communaux sont tous équipés en leds : Mairie, Salle de Fêtes, Groupe scolaire Narcisse Devaux et Centre Saint Martin

✓ **Rapporteur Nathalie DUCLOS**

Nathalie DUCLOS donne les informations suivantes au Conseil Municipal :

- Ce jeudi 9 octobre à 19 h30 en salle de conseil, aura lieu la réunion organisée par la CCI concernant une enquête ménage. A la demande de la CCI et pour la bonne organisation de cette soirée, si vous souhaitez y participer et si vous n'êtes pas encore inscrits via le lien qui vous a été adressé, je vous remercie de bien vouloir m'indiquer votre présence à l'issue du Conseil afin que je puisse communiquer le nombre d'élus présents.
- Vendredi 10 octobre à 14 heures au Triolet aura lieu un vernissage. Ce vernissage est l'occasion pour les résidents de mettre en avant leurs œuvres réalisées durant les ateliers d'art-thérapie.
- Dimanche 12 octobre à partir de 9 heures sur place Ferdinand se tiendra un marché de producteurs locaux dans le cadre du week-end Saveurs en Veyle organisée par la Communauté de Communes de la Veyle. A ce jour 12 producteurs sont inscrits. A cette occasion, une vente de poulet de Bresse rôti à la broche aura également lieu, ainsi qu'un repas (poulet de Bresse avec gratin dauphinois, tarte, et boisson). N'hésitez pas de réserver auprès de Vonnas'Anime.
- La commission marché se réunira le 23 octobre à 18 H 30 en salle de conseil, les convocations vous ont été adressées.
- Le CCAS organise comme chaque année son après-midi récréative qui aura lieu le 25 Octobre prochain à 14 Heures à la Salle des Fêtes.

✓ **Rapporteur Elodie Desmaris**

- Rapport est donné par Elodie Desmaris du fonctionnement de la micro crèche Ribau'Veyle située à Vonnas mais sous compétence de la Communauté de Communes : 10 places qui ont permis à 30 familles et 35 enfants différents de bénéficier du service. Un taux d'occupation à 83% ce qui est très satisfaisant. Environ la moitié des familles fréquentant le site sont vonnassiennes. La participation financière de la Communauté de Communes au fonctionnement de l'équipement est de d'un peu moins de 50 000€.
- Point sur les effectifs rentrés scolaire :
Groupe scolaire Narcisse Devaux : 249 élèves répartis sur 11 classes dont une ULIS
Ecole Saint Joseph : 119 élèves pour 5 classes

✓ **Rapporteur Alain Givord**

- Alain Givord expose les actions réalisées par la CCV dans le cadre d'un programme Entreprendre en Veyle : ont été organisés des ateliers des ateliers mensuels et soirées autour de thèmes le réseautage, la communication, la transmission d'entreprise, la micro-entreprise, les outils de gestion ou le développement commercial. Plus de 100 personnes touchées depuis début 2025. 8 commerces ont bénéficié d'une subvention avec un cofinancement Région pour un montant de 26K€, 2 entreprises d'une subvention immobilier d'entreprises pour un montant global de 50k€ versés en 2024. Un Partenariat avec France Active Ain – Initiative Bresse Haut-Bugey a permis 61 projets accompagnés et 20 projets financés (260k€ de prêts décaissés et 276k€ de garanties mises en place). Enfin, un appui à la recherche de locaux et terrains, un soutien au développement des centre-bourgs et aux Unions de Commerçants et Artisans ont été mis en place.

Ce soutien aux artisans et commerçants se traduit par la mise en place de la carte cadeau « J'achète en veyle » avec pour objectifs le maintien d'un dynamisme économique local, la valorisation des savoir-faire locaux, une action visant à favoriser le lien entre les acteurs économiques du territoire et proposer aux entreprises employeuses une solution de fidélisation des salariés en favorisant leur ancrage territorial. Le dispositif est aujourd'hui lancé et plus de 60 artisans et commerçants de la CCV ont adhéré. Des entreprises locales et les collectivités ont ou vont souscrire, et sont sollicitée pour faire bénéficier de cette carte cadeaux à leurs salariés et employés. Le maire précise que nous allons nos inscrire dans cette démarche pour cette fin d'année. A noter aussi une étude est en cours donnant la possibilité aux particuliers d'acheter pour offrir des cartes cadeaux

- La date du prochain conseil municipal : le 4 novembre à 19H 15.

Fin de séance à 20h15

**Alain GIVORD
Maire de Vonnas**

**Nathalie DUCLOS
Secrétaire de Séance**